

Convention d'accueil de La Clarté-Dieu

La Maison d'accueil/Centre spirituel « La Clarté-Dieu », établissement à but non lucratif, accueille les personnes et les groupes qui participent à des activités religieuses ou culturelles.

- Le tarif scolaire s'applique aux « groupes constitués » des lycées, collèges, écoles primaires, mouvements de jeunes, ainsi qu'à leur encadrement.
- Les enfants de 2 ans à 7 ans, accompagnés par leurs parents, bénéficient d'un tarif minoré. Les enfants de moins de 3 ans sont accueillis gratuitement, les parents fournissant les repas.
- La Clarté-Dieu ne vit que des participations des groupes et de la générosité de ses hôtes.
- Le registre des réservations est ouvert deux ans à l'avance.

1/ La RÉSERVATION du SÉJOUR

- **La Clarté-Dieu adresse**, par mail, au responsable du groupe, un dossier complet destiné à préciser les conditions exactes du séjour.
- **Le groupe s'engage sur le nombre exact de nuitées** (chiffre retenu pour la participation aux frais du séjour) en retournant par mail :
 - 1) Le devis de RÉSERVATION du SÉJOUR, signée du responsable, indiquant notamment le nombre de participants prévus.
 - 2) La fiche ORGANISATION du SÉJOUR, indiquant : les horaires d'arrivée et de départ (entre 8h et 19h), le programme du séjour et vos éventuelles demandes d'animations spirituelles.
 - 3) Un versement d'arrhes de 30 % du montant du devis, par virement (coordonnées bancaires en bas du devis) ou par chèque, à l'ordre de « Missions Franciscaines », adressé à MFCD 95 rue de Paris 91400 ORSAY.
- La Clarté-Dieu s'engage à réserver au groupe le nombre de lits nécessaires en chambres simples ou doubles ainsi que, le cas échéant, les « chambres seules demandées (avec supplément) », mais ne peut prendre d'engagement sur un accueil supérieur au chiffre annoncé.
- La réception des éléments, ci-dessus, par la Clarté-Dieu, **dans les 10 jours de l'envoi du dossier et l'encaissement des arrhes tiennent lieu de confirmation**. Nous ne pouvons assurer de garder votre réservation au-delà de ce délai.

2/ 8 JOURS avant l'ARRIVÉE

Le responsable du groupe communique à la Clarté-Dieu, par mail, **le nombre de repas prévus** pour les participants. Des repas adaptés, **UNIQUEMENT** sur prescription médicale ou dans le respect de convictions religieuses, peuvent être fournis, **sur commande**, au moins 8 jours avant l'arrivée du groupe.

3/ A l'ARRIVÉE

Vous serez accueilli, **de 8h00 à 11h45 et de 14h00 à 19h00**, par un membre de la maison qui vous guidera et vérifiera vos besoins et attentes (aucun accueil ne peut être fait en dehors de ces horaires sans entente préalable).

Le portail est fermé le soir à 21h, le digicode vous sera donné lors de votre accueil.

Dans le cadre des obligations liées à la sécurité, vous nous remettrez **une liste de tous les participants de votre groupe**.

4/ La PARTICIPATION aux FRAIS et le RÈGLEMENT

La participation aux frais sera calculée sur :

- **Le nombre de nuitées prévues dans la réservation.**
- **Le nombre de repas annoncés sur la fiche ORGANISATION du SEJOUR et modifiable jusqu'à 8 jours avant l'arrivée.**
- En cas de participants plus nombreux que prévu, la participation aux frais sera calculée sur le nouveau chiffre.

Le responsable du groupe s'engage à verser, avant son départ ou à réception de la note de participation aux frais, le montant dû. En cas d'annulation du séjour :

- Un an avant le séjour, la totalité des arrhes sera remboursée, déduction faite de 50€ de frais de dossier.
- Entre un an et 2 mois avant le séjour, les 30 % d'arrhes versées resteront acquises à La Clarté-Dieu.
- À moins de 2 mois avant le séjour, le montant de la participation aux frais sera égal à 80 % du montant de la réservation du séjour.